

Le 5 mai 2020

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS : LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL MAINTIENT LES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT VOTÉES

Le Président du conseil départemental de Loir-et-Cher, Nicolas Perruchot, soucieux des impacts de la crise sanitaire actuelle sur les associations culturelles et sportives, celles à caractère social ou à visée environnementale, a décidé de leur garantir les subventions de fonctionnement attribuées depuis le début de l'année afin de leur permettre de surmonter les conséquences dues au confinement et au report ou à l'annulation de manifestations et de spectacles.

Il a donc été décidé de prendre les mesures suivantes :

- le maintien en totalité de toutes les subventions en faveur des associations, au titre du fonctionnement, votées pour l'exercice 2020 ;
- la conservation par le bénéficiaire de la subvention versée en 2020 permettant ainsi la réorganisation de son événement en 2021 (pour les subventions versées au titre de l'organisation d'un événement annulé au premier semestre 2020 et reporté soit en fin d'année, soit en 2021) ;

Pour l'année 2020, ce sont plus de 450 associations qui sont ainsi concernées pour un montant global de subventions de près de 9 millions d'euros, dont 2,3 M€ consacrés aux seuls domaines des sports et de la culture. A ce titre, 154 associations organisatrices d'événements sont impactées par cette crise sanitaire.

Les services du conseil départemental restent à la disposition des associations et des organisateurs et sont en mesure de répondre par mail à toute demande spécifique.

Pour Nicolas Perruchot, le Président du conseil départemental de Loir-et-Cher :
« Les structures culturelles et sportives, sociales ou environnementales qui contribuent tant à la cohésion et l'animation du département sont touchées de plein fouet par cette crise sanitaire sans précédent. Il était de notre devoir de maintenir les subventions de fonctionnement votées par la collectivité ainsi que celles versées pour l'organisation d'un événement annulé et reporté en 2020 ou 2021 ».

CONTACT PRESSE

Claire Gressieux – Attachée de presse – cgressieux@departement41.fr – 06 80 13 75 40
Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12